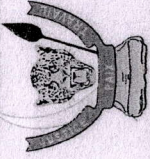


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 008/2023

A L'AGENCE CRISS PRODUCTION

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la cession des droits de diffusion télé, conclu avec le Ministère de la Communication et Médias, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent trente-sept mille (USD 737 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains cinq mille cent cinquante-neuf (USD 5 159).

Fait à Kinshasa, le 20/01/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA

Directeur Général a.i

